



**Extrait du procès-verbal des Délibérations  
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL  
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT  
SMDEA**

**Délibération n°2705-1**

**L'an Deux Mille Vingt Trois et le 14 du mois de Décembre**, de 18h00 à 20h00 l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

**Nombre de délégués en exercice : 428**

**Nombre de voix des délégués en exercice : 576.34**

**Quorum : 289.17**

**Présents et représentés eau et assainissement : 188**

**Nombre de procurations : 120**

**Objet**

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant qu'un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par les établissements publics représentant plus de 3 500 habitants.

Vu le rapport présenté par Madame la Présidente du syndicat aux membres de l'assemblée générale.

Entendu les questions des délégués,

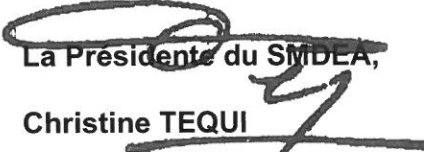
Après avoir entendu l'ensemble des délégués souhaitant exprimer leurs positions sur les éléments budgétaires, économiques et financiers.

\* \*  
\*

**L'ASSEMBLEE GENERALE,**

**PRENDS ACTE**

du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024 présenté ce jour par Madame la Présidente aux délégués de l'assemblée générale du syndicat.

  
La Présidente du SMDEA,  
Christine TEQUI